



Procès-verbal de l'Assemblée des propriétaires du SAF Rocourt Mercredi 23 novembre 2022

Présents

Président du SAF :	M. Claude Laville
Directeur technique :	M. Bernard Studer
Service de l'Économie rurale :	M. Claude Ciocchi
Commission d'estimation :	M. Jean-Louis Beuret
Secrétaire caissière du SAF :	Mme Isabelle Bédât

1. Accueil et salutations

À 20h00, le Président du SAF Rocourt, M. Claude Laville ouvre l'assemblée en saluant les propriétaires et en les remerciant de leur présence.

Les propriétaires ont été convoqués par lettre 15 octobre 2022 ainsi que par publication dans le Journal Officiel N° 37 du jeudi 20 octobre 2022.

L'ordre du jour ci-après est accepté sans modification.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nominations de deux scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2018
4. Rapport du Président du SAF
5. Comptes 2018-2019-2020-2021. Rapports de l'organe de révision et décharge au Comité
6. Information sur le dépôt public des valeurs passagères
7. Rapport du Président de la Commission d'estimation
8. Rapport du Directeur technique
9. Rapport du Service de l'Économie rurale
10. Information sur la suite de la procédure
11. Divers.

2. Nomination de deux scrutateurs

Nicolas Jubin et Romain Jubin sont nommés scrutateurs. 17 personnes participent à l'assemblée, dont 11 propriétaires.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 2018

Le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires du 26 septembre 2018 est accepté sans remarques avec remerciements à son auteure.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

4. Rapport du Président du SAF

Claude Laville souligne qu'il y a 4 ans que la dernière assemblée des propriétaires a eu lieu, car les activités ont été réduites. Depuis la fin des travaux et l'inauguration des ouvrages de génie civil, le Comité du SAF s'est réuni une seule fois. La principale décision prise par le Comité a été la fusion du réseau OQE de Grandfontaine avec Rocourt. Raison pour laquelle c'est le SAF Rocourt qui facture aux propriétaires de Grandfontaine. D'ici peu, la gestion du réseau OQE sera probablement transférée au SAF Haute-Ajoie.

5. Comptes 2018-2019-2020-2021. Rapports de l'organe de révision

Isabelle Bédât présente les comptes des 4 dernières années, selon récapitulatif ci-dessous.

	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Actifs				
Banque	255'145.15	216'508.16	492'351.68	431'895.24
Débiteurs / transitoires	3'532.76	1'533.15	3'427.42	2'036.40
	258'677.91	218'041.31	495'779.10	433'931.64
Passifs				
Créanciers / transitoires	1'055.60	3'116.80	5'354.30	6'378.65
RCJU Prêt N° 3220 CI/PM	369'000.00	295'200.00	221'400.00	147'600.00
Bénéfice / Perte reporté	-111'377.69	-80'275.49	269'024.80	279'952.99
	258'677.91	218'041.31	495'779.10	433'931.64
Produits				
Contributions des propriétaires	31'674.88	31'647.33	38'292.27	
Participation aux frais réseau écologic	2'953.60	6'856.00	7'196.00	7'229.00
Intérêts actifs	27.41	2.13	48.04	45.02
Subvention communale				
Subventions cantonales AF	45'441.00	110'000.00	275'116.00	20'000.00
Subventions fédérales AF		110'000.00	37'878.00	
Subventions OFAG				
Total Produits	80'096.89	258'505.46	358'530.31	27'274.02
Charges				
Frais estim, autres mandataires	5'277.75		3'413.90	13'170.00
Honoraires 1ère étape	4'033.95	106'084.70		
Travaux de construction 1ère étape	256'072.50	102'746.00		
Divers	9'939.75	14'983.55		
Frais généraux et administratifs	15'373.21	3'589.01	5'816.12	3'175.83
Total Charges	290'697.16	227'403.26	9'230.02	16'345.83
Résultat	-210'600.27	31'102.20	349'300.29	10'928.19

Les comptes ont été révisés par le bureau BDO qui atteste de la bonne tenue des comptes et de la conformité des soldes, selon rapports datés du 30.11.2019, 21.01.2021, 06.07.2021 et 31.08.2022.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Le président passe au vote en un bloc les comptes 2018, 2019 2020 et 2021 qui sont validés à l'unanimité par l'assemblée des propriétaires et décharge est donnée au comité et à la caissière.

6. Information sur le dépôt public des valeurs passagères

Bernard Studer donne quelques informations au sujet du dépôt public, lequel contient : le règlement, le plan ancien état / nouvel état et le registre des valeurs passagères. Il sera déposé publiquement du 25 novembre au 14 décembre 2022. Les propriétaires recevront un courrier dès le 24 novembre. Il rappelle les principales valeurs prises en compte, soit la valeur du bois, des arbres fruitiers et les valeurs d'échanges. (art. 23, 24 et 28 du règlement d'estimation des terres). Il donne des explications au sujet des bases de calcul pour chacune de ces valeurs, pour les forêts et les fruitiers, des tabelles existent. Pour les poteaux électriques, c'est en 2007 que les nouveaux contrats ont été signés pour une durée de 25 ans. La valeur déterminante pour le calcul des valeurs passagères est le 1^{er} octobre 2014 (date d'entrée en possession des terres). Donc un propriétaire qui a reçu Fr. 1'500.- pour un poteau qu'il n'a plus, doit restituer Fr. 1'080.- au propriétaire qui a repris le poteau, et vice-versa. Dans certains cas, ça peut occasionner de gros montants à recevoir ou à restituer.

Les éventuelles oppositions sont à adresser au bureau communal de Haute-Ajoie. Une Commission de conciliation sera créée si besoin.

7. Rapport du Président de la commission d'estimation

Jean-Louis Beuret indique que depuis 2018, la commission a travaillé sur l'estimation des valeurs passagères. Les prochains grands travaux seront la répartition des frais au cours du deuxième semestre 2023. Il n'a pas d'autre information à donner.

8. Rapport du Directeur technique

Bernard Studer fait un bref historique depuis l'avant-projet en 2010 jusqu'à ce jour. Le décompte final établi en août 2019 de la première étape des travaux se monte à 2,32 millions, soit Fr. 700'000.- de moins que prévus à l'octroi. La deuxième étape des travaux liée à l'itinéraire cyclable inauguré en septembre 2018 se solde par un montant de Fr. 40'000.- à charge du SAF. Les valeurs passagères ont été coordonnées avec Grandfontaine et ont été estimées en 2018. La répartition définitive des terres et les modifications des frontières communales ont été approuvées par les communes concernées et ensuite par le Gouvernement le 30 juin 2020. Les inscriptions définitives et les numérotations définitives des biens-fonds seront traitées dès que les inscriptions de Grandfontaine seront terminées. Actuellement la Direction technique travaille sur l'actualisation du nouvel état, des servitudes, des mentions et des annotations. Ensuite tout est contrôlé une seconde fois. L'objectif est de transmettre la répartition définitive au Service de l'Economie rurale pour janvier 2023.

En été 2023, en collaboration avec la commission d'estimation la répartition des frais pourra être établie et déposée publiquement à l'automne 2023. Si le planning est respecté, la dissolution du SAF aura lieu en 2024.



9. Rapport du Service de l'Économie rurale

Claude Ciochi est content d'être de retour à Rocourt où il a officié pour la direction des travaux de génie civil. Au niveau de l'Economie rurale, tout a été mis en œuvre pour verser un maximum de subventions permettant ainsi une situation financière confortable au SAF. Il reste une étape de subventionnement à terminer : l'étape des mensurations qui interviendra en 2023-2024. Il est satisfait de constater que les agriculteurs ont un meilleur outil de travail et de la manière dont tout s'est bien déroulé. Le bilan que l'on peut retirer du SAF Rocourt est très positif. Au passage, il transmet les salutations de Jean-Paul Lachat.

10. Information sur la suite de la procédure.

Bernard Studer ne souhaite rien ajouté, il a abordé ce sujet sous point 8.

11. Divers

Damien Vuillaume et Damien Theubet soulèvent un problème au niveau du chemin GR12C, lequel est fortement raviné lors de fortes pluies. Est-il possible de changer le type de revêtement ? de prévoir l'aménagement de rigoles pour évacuer l'eau ?

Bernard Studer propose d'aller constater la situation sur place et ensuite estimer ce qu'il est possible de faire, tout en tenant compte du bilan financier du SAF. Si on est encore dans l'octroi, ces travaux pourraient être subventionnés.

À la question de savoir qui est responsable de l'entretien les chemins pédestres, il est répondu qu'il incombe au réseau pédestre.

À 21h25, le Président lève la séance en remerciant chacun de sa participation.

Syndicat d'Améliorations Foncières de Rocourt

Le Président

La Secrétaire

Claude Laville

Isabelle Bédât